

moins bonnes chez notre classe de travailleurs, que chez nous confrères anglais.

Or, des maladies contagieuses étant plus fréquentes chez nous que chez eux, nous devrions avoir plus de malades à l'hôpital civique — c'est le contraire. Il faut donc conclure que l'éducation du peuple est mieux faite ou que nos médecins négligent d'observer la loi.

Comme conclusion, je suis en faveur de l'exécution de la loi, à la lettre, sinon la discussion s'éternise inutilement.

M. MARIEN croit que cette question mérite toute notre attention. Mais il trouve que les mesures draconiennes de M. Dagenais n'amélioreront guère la situation. Il faut que les médecins fassent leur devoir, et surtout que les pouvoirs publics aient plus de considération pour le médecin qu'ils semblent avoir en suspicion.

M. LESAGE: puisque nous sommes en frais de faire notre examen de conscience, ce soir, sur la déclaration des maladies contagieuses, j'irai moi aussi d'un petit aveu.

Je suppose que j'ai eu sous mes soins un cas de scarlatine. La déclaration en a été faite, le petit malade et tous les membres de sa famille ont été isolés, la désinfection a été faite par les inspecteurs, la maladie a terminé le cycle de son évolution, l'enfant est guéri. Il s'agit de lever l'interdiction, les enfants doivent retourner à l'école. Que reste-t-il à faire?

Demandeur un permis officiel.

Est-ce le médecin de famille qui est autorisé à le donner? Non, mon certificat est non valeur en l'espèce. Il doit émaner du médecin de la cité.

Le père se rend donc au bureau central. C'est un homme d'affaires, il est très occupé. Il fait une première visite. Résultat nul. Le médecin en chef est très occupé, il n'est pas là. Aucun des employés n'est autorisé, semble-t-il, à délivrer ce permis. Première démarche inutile: perte de temps pour le père, retard préjudiciable pour les enfants non malades, mais simplement isolés.

Le lendemain, nouvelle démarche de la part du père de famille — même résultat que la veille. — Perte de temps et retard. Le père est aigri.